



UNARM
UNION NATIONALE DES ASSISTANTS DE RÉGULATION MÉDICALE

Monsieur Olivier VERAN,
ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Marseille le 18 décembre 2020

Monsieur,

L'UNARM, association professionnelle des Assistants de Régulation Médicale des SAMU-Centre 15, sollicite de votre plus haute bienveillance un rendez-vous afin d'aborder avec vous l'ensemble des préoccupations des ARM.

En effet, le Pacte de Refondation des Urgences et le Ségur de la santé n'ont pas apporté de réponses suffisantes aux revendications de ces professionnels de la Santé.

La mise en œuvre des Service d'Accès aux Soins, dits « SAS pilotes », doit répondre aux appels des citoyens en matière de demande de soins urgents et non programmés, mais aussi à l'élargissement de cette réponse à distance par un accès et à une orientation vers les différents acteurs de la médecine de ville (Kinésithérapeute, psychologue, infirmière, acteurs du milieu médico-social.)

L'association, depuis maintenant plusieurs années, alerte le ministère de la Santé et ses différents services sur le manque d'effectifs d'ARM en poste pour assurer la qualité et la sécurité de la prise en charge des demandes de soins assurée par les SAMU. La Haute Autorité de Santé a dernièrement publié un guide de recommandations sur ce thème.

L'association professionnelle vous a fait parvenir dans le cadre du Ségur de la santé des propositions qui sont à ce jour restées sans réponse ni concertation de la part de vos services.

Les points suivants sont encore à l'ordre du jour de la demande de nos collègues.

L'UNARM demande pour les ARM :

- à ce que les ARM intègrent la filière soins, avec une grille de salaire en adéquation avec leurs missions,
- des évolutions de carrière vers des postes de Superviseur, de Tuteur de Formation et de Manager,
- la suppression des quotas pour l'accès aux grades supérieurs,
- à ce que la certification actuelle soit portée à un niveau III,
- que les établissements de santé, à partir du 01 janvier 2024, ne puissent recruter que des ARM certifiés, pour qu'ils bénéficient du statut AMA-ARM de catégorie B de la FPH.
- des recrutements suffisants pour assurer une qualité de service en adéquation avec les recommandations de nos sociétés savantes, soit selon nos calculs près de 350 postes.

Dans l'attente de vous rencontrer, notre association professionnelle reste à votre disposition.

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, à l'expression de notre plus haute considération.

Le Secrétaire Général
Patrice Beauvilain